



INTERCHANVRE

A QUOI SERT LA CVO ?

Depuis 2003 l'interprofession du chanvre, InterChanvre, est financée par la Contribution Volontaire Obligatoire : dans quels buts ?

Toute interprofession agricole partage le même cadre réglementaire défini par le Ministère de l'Agriculture (art 164).

Dans ce cadre, les producteurs via la FNPC et les industriels via l'UTC ont défini 4 objectifs :

- 1 Fédérer les acteurs de la filière
- 2 Assurer la représentation du secteur auprès des instances techniques, économiques et politiques pour défendre la filière et ses acteurs
- 3 Favoriser les actions de recherche scientifique et technique
- 4 Promouvoir les qualités environnementales du chanvre, de la filière et de ses marchés.

Aujourd'hui vous payez 0,70 €/kg de semence afin de répondre à ses objectifs.

Depuis 3 ans, le dossier de renouvellement de la CVO a été travaillé avec la FNPC et l'UTC et validé par le Ministère. Les priorités ont été mises sur la communication, le développement du marché de la construction et la Recherche & développement pour développer des marchés à plus forte valeur ajoutée pour les acteurs de la filière.

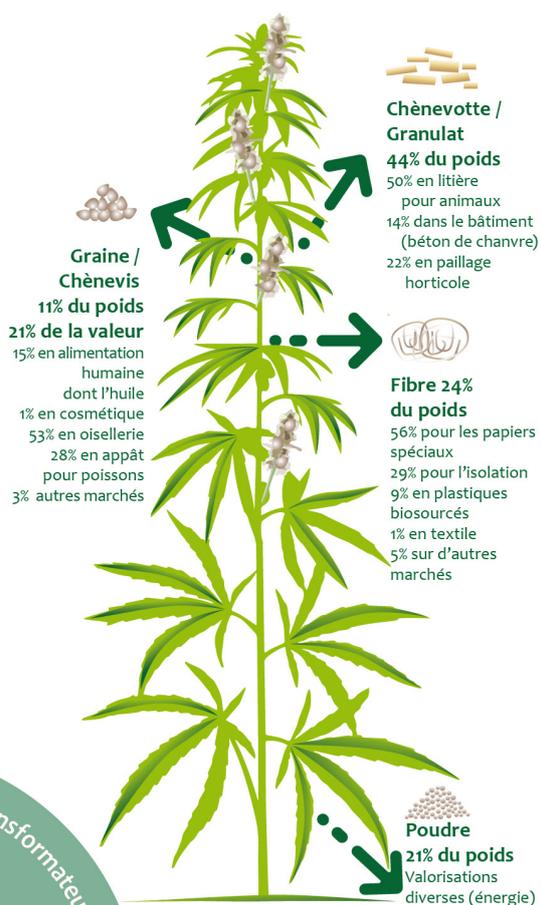
Durant cette période InterChanvre a mis en place de nouveaux outils de communication pour apporter de la notoriété aux différents marchés du chanvre et dissocier le chanvre du cannabis : site internet, Newsletter du chanvre, réseaux sociaux, flyers, 1^{er} journée du chanvre au Salon de l'agriculture, 1^{er} Congrès du chanvre en France (All Hemp), 1^{er} conférence de presse, une maquette en volume de maison...

Simultanément, InterChanvre continue de promouvoir le développement du marché de la chènevotte pour la construction (lobbying pour les villages olympiques de 2024 à Paris, expositions et partenariat).

Depuis mai 2019, le séminaire stratégique d'InterChanvre a priorisé les missions de lobbying européen et français ainsi que l'intelligence économique à l'international afin de comprendre ce qui se passe dans les différents pays.

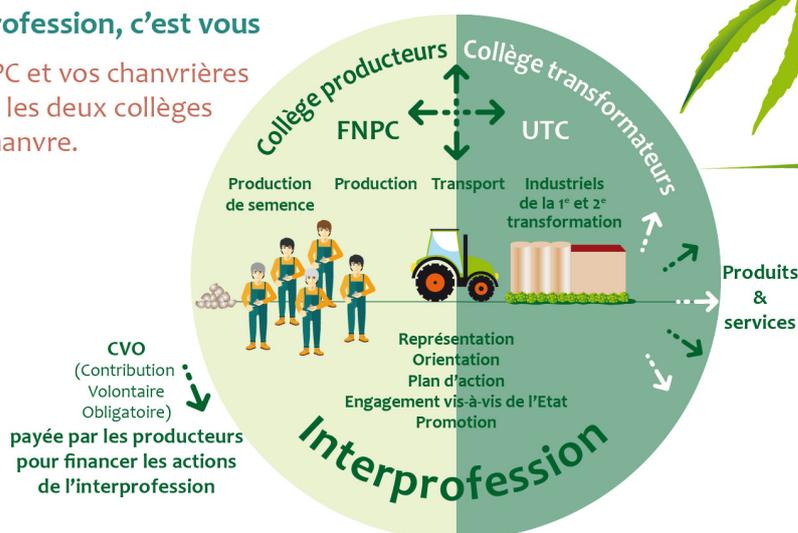
Les moyens mis jusqu'à présent dans la communication sont basculés sur ses deux objectifs prioritaires afin de répondre au nouveau contexte et de saisir toute opportunité.

Les marchés du chanvre



L'interprofession, c'est vous

via la FNPC et vos chanvrières via l'UTC, les deux collèges d'InterChanvre.

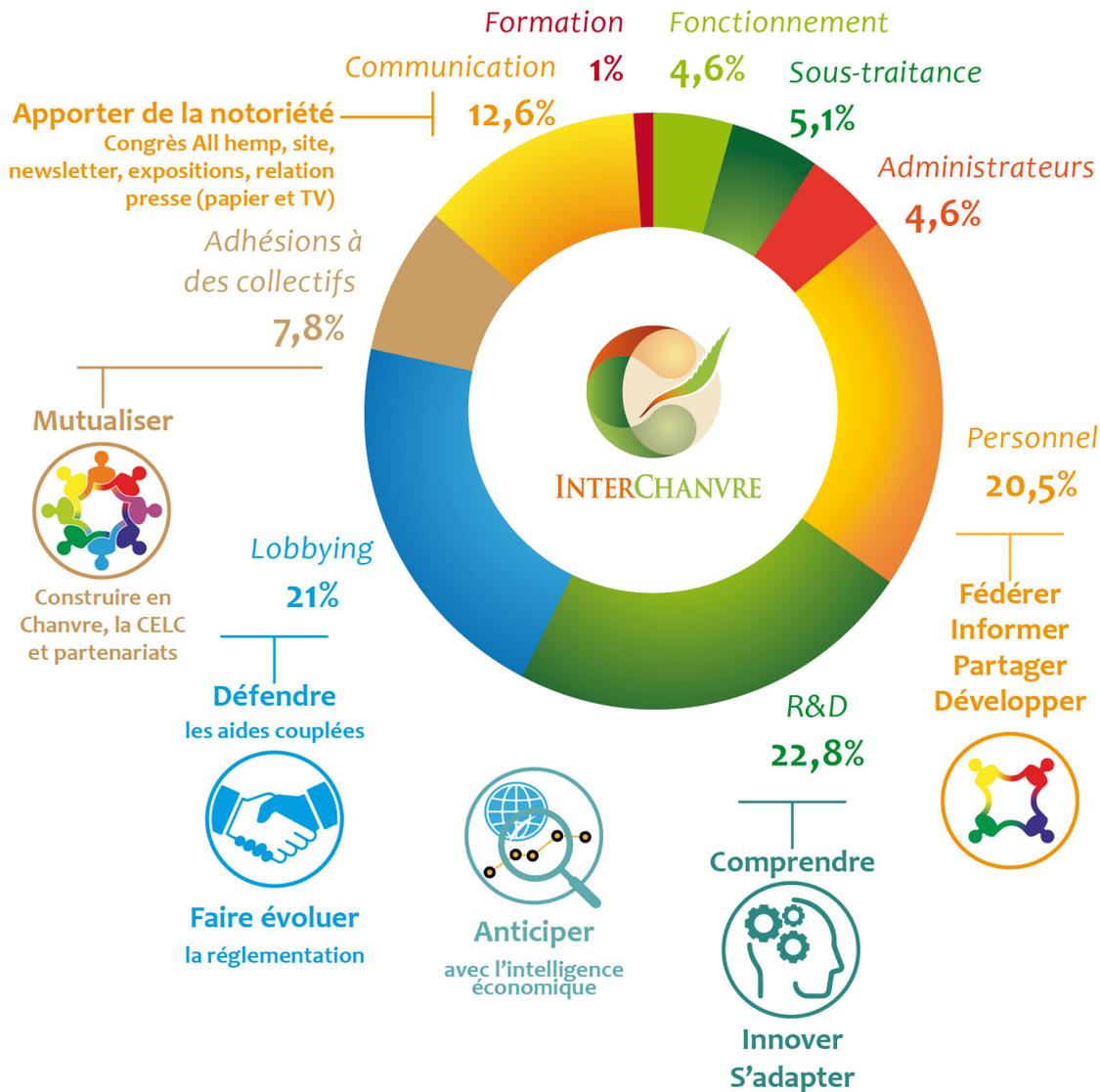


CHANVRE

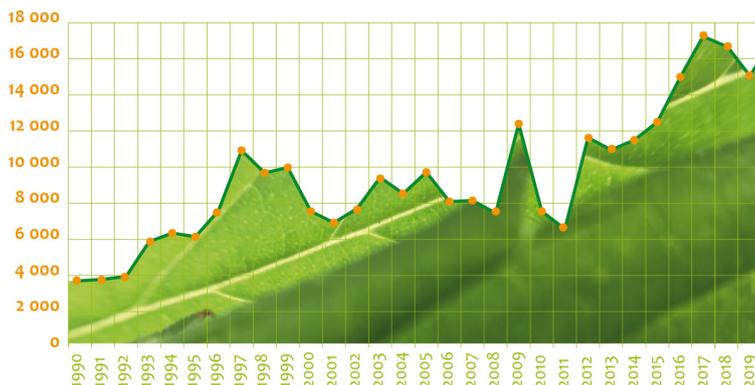
RÉPARTITION DU BUDGET

Selon les années, les surfaces et donc les entrées de la CVO varient. Sur une base 100, voici la répartition du budget annuel.

Cette répartition montre bien les nouvelles orientations demandées à InterChanvre, à savoir le lobbying au niveau français et européen et l'intelligence économique à l'international.



La France toujours 1^{er} pays producteur en Europe



L'Interprofession de la Filière Chanvre

06 48 11 38 53

mail : directeur@interchanvre.org

140 rue Chevaleret - 75013 Paris

www.interchanvre.org